

Fêtes maritimes : ce bateau russe qui crée des remous

Le Shtandart est décidément un bateau sulfureux. Alors que les Fêtes maritimes de Brest annoncent que tout est réglé pour la venue du navire qui battait pavillon russe il y a peu, le collectif « No Shtandart in Europe » se lève et estime cette officialisation comme illégale.

Interview

LES AUTORITÉS FRANÇAISES SE MOUILLENT

Propos recueillis par P. B.

● Pour la première fois, les autorités françaises, via le secrétariat général de la Mer, prennent position sur la question de l'autorisation du Shtandart dans les ports.

Quelle est la position des autorités françaises sur le Shtandart, réplique de la frégate russe du tsar Pierre Le Grand ?

À nos yeux, il n'y a pas vraiment de sujet. Nous considérons que le Shtandart n'est pas concerné par les paquets de sanctions adoptés contre la Russie. Pas plus par le quatorzième et dernier, adopté lundi. Il n'a jamais été lié à un intérêt russe direct, ou appartenir à un oligarque russe, dans le sens entendu par le règlement européen. En outre, ce bateau appartient désormais à une personne de nationalité finlandaise (NDLR : la femme du capitaine à qui il l'a cédé) et est désormais immatriculé sous le pavillon des îles Cook.

Vous lui avez demandé, tout de même, de changer de pays d'immatriculation ?

C'était effectivement une volonté de notre part d'apaiser les tensions qui pouvaient exister autour de ce navire et d'éviter que son immatriculation en Russie ne soit un prétexte qui continue d'être agité. Nous voyons ce bateau plutôt d'un bon œil : nous estimons qu'il fait beaucoup de bien aux différentes fêtes maritimes du pays, et nous l'avons vu prendre position et faire du prosélytisme anti-russe. Quand nous estimons qu'un bateau est concerné par les sanctions européennes, nous n'hésitons pas à les appliquer. Neuf navires ou yachts russes sont ainsi bloqués par la douane dans les ports français.

Cette décision a-t-elle officiellement été notifiée ?

Après le changement de pavillon du Shtandart, un mail a été envoyé aux préfectures maritimes afin que cette décision soit aussi transmise aux préfectures et autorités portuaires. Mais en cas de risque de troubles à l'ordre public, celles-ci sont tout à fait compétentes pour prendre des interdictions.



Même après son autorisation à se rendre aux Fêtes maritimes de Brest, le Shtandart continue à naviguer en eaux tumultueuses. Photo d'archives François Destoc

Steven Le Roy, Paul Bohec

paru.

Le règlement européen semble clair

Bernard Grua, porte-parole du collectif de lanceurs d'alerte « No Shtandart in Europe » ne déçoit pas de cette décision : « Nous sommes encore dans un état de droit et l'Union Européenne vient de promulguer un règlement qui interdit strictement la venue du Shtandart à Brest et ailleurs ». Pour le démontrer, il se saisit de plusieurs règlements européens qui obligent les États membres au-delà de leur

ceux « qui ont changé leur pavillon russe ou leur numéro d'immatriculation russe pour le pavillon ou le numéro d'immatriculation de tout autre État après le 24 février 2022 ». Le dernier amendement à ce règlement date de lundi. Un nouvel article indique qu'« un navire relevant des répliques de navires historiques » fait partie de la flotte interdite. « Comme si ce petit texte ne s'appliquait qu'au Shtandart », en sourit presque Bernard Grua.

l'impérialisme russe. D'ailleurs, à son bord, le vrai pavillon est celui de Pierre Le Grand qui a bâti cet empire russe que cherche à reconstruire Poutine ». Les lanceurs d'alerte traquent le bateau dans ses escales. Ils ont maintes fois réussi à le faire chasser de ports espagnols, mais moins des ports français. « Des sanctions sont prévues, la responsabilité des maires, préfets et patrons des

Le capitaine soulage

Mais pour la pratique ? Il a été vu récemment lors de rassemblements maritimes à La Rochelle (Charente-Maritime) ou à Fécamp (Seine-Maritime), et semble le bienvenu à Brest, alors que son escale du 31 mai dernier avait pourtant été interdite par la préfecture. Un navire pacifique pour ses défenseurs, à commencer par son capitaine, Vladimir Martus : « J'étais certain que la justice prévaudrait et que le Shtandart participerait au festival de Brest, comme il le fait depuis 2000, et comme je le fais depuis 1992 ».

« Il est le symbole parfait de l'impérialisme russe. D'ailleurs, à son bord, le vrai pavillon est celui de Pierre Le Grand qui a bâti cet empire russe que cherche à reconstruire Poutine ».

Un navire au-dessus de tout soupçon ?

Il arguait de la réputation impeccable du capitaine russe, Vladimir Martus, du fait que le bateau n'a jamais rejoint Saint-Pétersbourg depuis l'offensive russe en Ukraine et de sa présence ininterrompue sur les quais depuis l'édition de l'an 2000. Il restait juste suspendu à l'autorisation de l'État français, qui lui a donné le feu vert dimanche. L'ombre de Vladimir Poutine semblait avoir dis-

propre législation. Le premier date de 2014, et porte les premières restrictions avec la Russie de Poutine, aux premiers bruits de botte en Crimée. De nombreuses fois durci, spécialement depuis le début de la guerre en Ukraine, le règlement adopté à l'unanimité a étendu ses interdictions aux navires russes d'entrer dans les ports, et même à

grands ports est lourde. Ils répondent souvent qu'il y a des Ukrainiens à bord pour se dédouaner mais, en réalité, il n'y a qu'une femme », affirme Bernard Grua. Sa flèche du Parte, il la garde pour les élus bretons. « J'ai demandé un entretien. Je n'ai pas eu de réponse. Ils pouvaient pourtant prendre leurs responsabilités, agir comme des grands garçons en disant non dès le début, eux qui se plaignent souvent de l'oukase parisien. Mais ils ont fait l'autre choix ».

Les élus tancés

Bernard Grua navigue à contre-courant. « Il est le symbole parfait de